

BARREA, Jean, *Théories des relations internationales, de l'« idéalisme » à la « grande stratégie »*, Namur, Éditions Érasme, 4<sup>e</sup> éd., 2002, 325 p.

Hugo Loiseau

---

Volume 34, Number 3, 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/038667ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/038667ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

IQHEI

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

Loiseau, H. (2003). Review of [BARREA, Jean, *Théories des relations internationales, de l'« idéalisme » à la « grande stratégie »*, Namur, Éditions Érasme, 4<sup>e</sup> éd., 2002, 325 p.] *Études internationales*, 34(3), 481–483.  
<https://doi.org/10.7202/038667ar>

incluant la bipolarité, la dissuasion nucléaire, l'agrégation des États en alliances et les liens commerciaux qui a contribué à la formation d'un régime international de sécurité entre les grandes puissances démocratiques et les petites puissances démocratiques alliées et qui a, conséquemment, mené à la réduction des conflits entre démocraties. Ainsi, la « paix démocratique » est due moins aux régimes politiques des États pacifiques qu'à un régime international de sécurité qui a progressivement émergé de l'ère bipolaire. Henderson souligne que ses résultats montrent l'importance, pour les États, de fonder leurs politiques étrangères sur des stratégies multifactorielles plutôt que sur des modèles unidimensionnels. Il discute également des cas spécifiques de l'OTAN et de l'OMC et des implications pratiques de ses résultats pour l'avenir de ces organisations.

Dans cet ouvrage, Henderson présente sans conteste une solide réfutation empirique de la thèse pourtant largement acceptée de la paix démocratique. Par un style clair, concis et accessible, l'auteur montre un souci aigu de respecter une démarche scientifique transparente et systématique. *Democracy and War. The End of an Illusion* est un livre incontournable, à la fois pour avoir une vision d'ensemble des théories reliées à la paix démocratique et pour bénéficier d'un regard critique documenté de cette théorie qui fait pourtant presque force de loi en politique internationale contemporaine.

Julie GAGNÉ

Chaire de recherche du Canada en sécurité internationale  
Institut québécois des hautes études internationales  
Université Laval, Québec

### **Théories des relations internationales, de l'« idéalisme » à la « grande stratégie »**

BARREA, Jean. Namur, Éditions Érasme, 4<sup>e</sup> éd., 2002, 325 p.

Les livres de vulgarisation des théories des relations internationales en français ne sont pas légion sur les tablettes des bibliothèques universitaires. Les livres à jour et de qualité dans cette catégorie sont encore plus rares. C'est dans ce contexte que Jean Barrea publie ce qu'il affirme être le dernier livre de sa carrière universitaire (p. 7) la quatrième édition de son livre *Théories des relations internationales* (la première édition date de 1978).

L'auteur débute la dernière mouture de son livre par une introduction mise à jour où il aborde sommairement les courants théoriques émergents des dernières années. Il superpose et harmonise de cette manière cette nouvelle introduction aux introductions des anciennes éditions. Il met ainsi en place les limites conceptuelles de son ouvrage, ce qu'il mentionne d'ailleurs par le sous-titre du livre, de l'« idéalisme » à la « grande stratégie ». Le reste du volume se divise en trois parties. La première partie (chap. 1 et 2) est consacrée à la prise de décision en politique étrangère. Le premier chapitre aborde le paradigme réaliste et le paradigme idéaliste alors que le deuxième chapitre recense les approches « scientifiques » de la décision en politique étrangère. La deuxième partie (chap. 3 et 4) traite des relations internationales à proprement parler. Cette partie se divise en deux axes principaux : les relations de puissance au chapitre 3 et les relations de coopération au chapitre 4. Tour à tour

sont abordées la théorie réaliste de la puissance, les théories « scientifiques » de la puissance, la négociation internationale, la coopération, la théorie des régimes et l'intégration politique internationale. La troisième partie et la plus longue du livre (chap. 5 à 9) examine l'importante question de la sécurité dans les relations internationales. Le chapitre 5 se consacre à l'explication de la force nationale, de sa conversion et de sa fongibilité. Le sixième chapitre examine la théorie de l'équilibre multipolaire des forces. Le chapitre 7 étudie les régimes de sécurité collective en les critiquant. Le huitième chapitre analyse la dissuasion nucléaire dans ses dimensions stratégique et diplomatique. Le chapitre 9 fait une rétrospective de la guerre froide et des éléments de politique internationale qui ont marqué cette période de l'histoire contemporaine. Inévitablement, la bipolarité, la course aux armements, les crises diplomatiques, la détente, le neutralisme politique et la stabilité internationale sont au cœur de ce chapitre. Le chapitre 10 sert de conclusion générale où l'auteur fait un lien entre la fin de la guerre froide et la « grande stratégie ». En d'autres mots, l'auteur offre sa propre réflexion sur la guerre froide et surtout, comment l'identité des principaux acteurs de cette guerre ont produit une « signature stratégique » qui leur est particulière.

Cet ouvrage ne contient ni thèse ni modèle analytique comme il fallait s'y attendre puisqu'il prend la forme d'un manuel scolaire de vulgarisation scientifique. En fait, ce livre est une bonne lecture de départ pour les néophytes des relations internationales qui désirent en savoir plus sur le sujet. À cette fin, il faut mentionner que les

notes de référence en fin de chapitre sont claires, diversifiées et complètes. Il faut noter, toutefois, l'absence d'une bibliographie générale et d'un index en fin de volume.

Barrea cerne bien les grands enjeux internationaux et les auteurs importants à la fois des relations internationales et des études stratégiques, sans tomber dans les exemples historiques, ni en abuser, comme la plupart des autres livres francophones de relations internationales. En général, il explique de façon concise et précise les principales théories qui peuplent le corpus de la discipline des relations internationales. Il fait des parallèles intéressants avec d'autres sciences sociales telles que la sociologie ou l'anthropologie. Néanmoins, il semble parfois manquer d'exemples concrets pour illustrer certains propos ou certaines théories, ce qui rend la compréhension plus ardue pour le lecteur. À certains endroits, l'auteur utilise des métaphores (p. 314) ou il emprunte des images tirées de la physique ou de l'architecture afin (présument) d'embellir son propos et d'illustrer ce qu'il avance. De plus, fait à noter, l'auteur utilise des schémas récapitulatifs peu clairs (p. 31) ou tirés intégralement d'autres ouvrages sans être traduit préalablement en français (p. 62). Il aborde la question du temps mondial de façon détournée c'est-à-dire sans jamais en parler ouvertement ou nommément (p. 68) alors que cet objet des relations internationales existe et porte un nom. Enfin, et ce qu'il faut déplorer le plus dans un livre de théories des relations internationales mis à jour en 2002, c'est l'absence des théories constructivistes et du débat fondamental qu'elles ont engendrées

dans la discipline. Mais en dehors de ces commentaires, il faut affirmer que la grande qualité de ce livre provient du fait que l'auteur critique habilement les théories qu'il expose en faisant des liens avec d'autres théories ou d'autres disciplines connexes aux relations internationales. Finalement, je n'hésiterai pas à utiliser ce livre comme manuel de cours dans une classe de premier cycle universitaire portant sur les relations internationales.

Hugo LOISEAU

*Candidat au doctorat en science politique  
Université Laval, Québec*

#### DROIT INTERNATIONAL

### **Accord de l'État et droit des Nations Unies. Étude du système juridique d'une organisation internationale.**

*MARCHI, Jean-François. Coll. Monde européen et international, Paris, La Documentation française, 2002, 401 p.*

Cette étude du système juridique de l'ONU s'inscrit dans le débat théorique qui oppose les partisans de l'hypothèse selon laquelle les Nations Unies réalisent un saut qualitatif dans le système juridique international, en développant un modèle hiérarchique et centralisé qui se rapproche du modèle étatique, aux tenants d'une vision plus traditionnelle – dont l'auteur revendique l'héritage – qui considèrent que l'interétatisme continue à régner, ce qui induit la relative banalité de l'ONU par rapport au système juridique international. L'opposition de Jean-François Marchi aux excès des approches institutionnelles n'est donc pas nouvelle, mais elle participe d'une démarche extrêmement rigoureuse qui en fait l'originalité.

À la suite d'un propos liminaire où l'auteur non seulement définit les notions « d'accord » de l'État et de « droit des Nations Unies », mais dans lequel également il explicite l'objet, les intérêts et la problématique de sa thèse, l'ouvrage se divise en trois parties. La première traite de la manière dont la condition légale de l'ONU dans l'ordre international est déterminée par l'attitude individuelle des États. Pour cerner cette situation que le droit international réserve à l'ONU, Jean-François Marchi cherche d'abord à identifier les fondements sur lesquels repose la personnalité internationale (titre I) des Nations Unies dans l'ordre international. Dès lors que la qualité de sujet – c'est-à-dire une aptitude à posséder des droits et des obligations – est reconnue aux Nations Unies, il convient d'analyser la capacité internationale (titre II) de l'ONU. L'interrogation consiste, pour l'essentiel, à déterminer si les attributs des Nations Unies sont statutaires – comme pour l'État – ou bien s'ils ne sont que conférés, leur existence dépendant exclusivement de l'attitude des entités légalement habilitées à conférer ces attributs. L'auteur arrive à la conclusion que la condition légale de l'ONU s'inscrit dans une « incontournable subordination » aux États, qui restent maîtres de l'étendue de la capacité conférée. Dans l'ordre international, souligne Jean-François Marchi, c'est toujours l'accord entre États qui fonde la condition légale de l'organisation internationale et qui permet de la caractériser.

La deuxième partie est consacrée au droit institutionnel de l'ONU, en tant que cadre légal de son activité. Il s'agit de déterminer si les États restent, seuls, à l'origine des modalités légales de l'activité des Nations Unies ou si, une